PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **6 septembre 2022** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau
Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire , monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-09-128 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2022
4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE
5 - VOIRIE
5.1 - Rapport de l'employé de voirie
5.2 - Demande d'aide financière - PAV Volet Redressement et Accélération - Ponceaux Rang St-François Xavier et scellement fissures Rangs Langevin et Route Ste-Aurélie
5.3 - Demande d'aide financière - PAV Volet Soutien (ponceaux St-François Xavier)
6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
6.1.1 - Mise à jour du devis pour renouvellement de cueillette/transport des ordures ménagères

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC
8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
9.2 - Embauche ressource en loisirs
10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
10.2 - Émission des permis et certificats
10.3 - Offre de services Stantec pour les plans et devis - Développement résidentiel
10.4 - Signature d'une entente relative à un avis d'infraction
11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
11.1 - PRABAM
11.2 - Soumission pour panneau électrique - 403 rue Principale (ancienne salle municipale)
11.3 - Soumission pour porte et fenêtres - 403 rue Principale
12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
12.2 - Projet de règlement d'emprunt - Rue Principale
13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
14 - LÉGISLATION
14.1 - Renouvellement offre de service de Cain Lamarre Casgrain pour la représentation de la municipalité à la cour municipale
15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
16 - VARIA
16.1 - Assurance des biens à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments municipaux
16.2 - Résolution d'appui - Réaménagement de la cour municipale de Ville Saint-Georges
16.3 - Fermeture du bureau les 14 et 15 septembre - Colloque de zone
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-09-129

3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

2022-09-130

5.2 - Demande d'aide financière - PAV Volet Redressement et Accélération - Ponceaux Rang St-François Xavier et scellement fissures Rangs Langevin et Route Ste-Aurélie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, Mme Maryse Nadeau, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Vincent Nadeau, appuyée par madame France Loignon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Maryse Nadeau est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2022-09-131

5.3 - Demande d'aide financière - PAV Volet Soutien (ponceaux St-François Xavier)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant

sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, Mme Maryse Nadeau, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyée par monsieur Tony Gilbert, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Maryse Nadeau est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Copie certifiée conforme

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

2022-09-132 **6.1.1 - Mise à jour du devis pour renouvellement de cueillette/transport des ordures ménagères**

CONSIDÉRANT que le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles se termine le 31 décembre 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Philibert renouvelle l'entente de regroupement de municipalités et accepte qu'une firme spécialisée soit mandatée afin de mettre à jour l'appel d'offres pour la cueillette et la disposition des matières résiduelles et de partager les coûts relatifs à la mise à jour entre les municipalités participantes.

Adopté

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

2022-09-133 **9.2 - Embauche ressource en loisirs**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager une ressource en loisirs à raison de sept (7) heures par semaine;

CONSIDÉRANT que madame Sonia Veilleux est toujours activement impliquée dans les activités de loisirs organisées par la municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré de madame Veilleux pour le poste de ressource en loisirs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Tony Gilbert, appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager madame Sonia Veilleux à titre de ressource en loisirs à compter du 12 septembre 2022;

Qu'un contrat de travail sera rédigé et signé entre les deux (2) parties.

Adopté

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

2022-09-134 **10.3 - Offre de services Stantec pour les plans et devis - Développement résidentiel**

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Stantec datée du 16 août 2022 portant le numéro de dossier 925407 pour la réalisation des plans et devis relatifs au prolongement du service d'aqueduc pour le développement résidentiel sur le lot 5 058 417;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Stantec au montant de 30 625$ plus taxes.

Adopté

2022-09-135 **10.4 - Signature d'une entente relative à un avis d'infraction**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur René Drouin et résolu unanimement que le maire et la directrice générale soient dûment autorisés à signer toute entente relative à un avis d'infraction.

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM

2022-09-136 **11.2 - Soumission pour panneau électrique - 403 rue Principale (ancienne salle municipale)**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire remplacer le panneau électrique de l'ancienne salle municipale situé au 403, rue Principale;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux (2) entreprises en électricité, soit:

Spark Électrique: 1 400.00$ plus taxes;

Bourque Électrique: 2 495.00$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Tony Gilbert, appuyé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la firme Spark Électrique datée du 6 septembre 2022 au montant de 1 400.00$ plus taxes.

Adopté

2022-09-137 **11.3 - Soumission pour porte et fenêtres - 403 rue Principale**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire rénover l'ancienne salle municipale située au 403, rue Principale;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux (2) firmes de construction pour la fourniture et la pose d'une porte et huit (8) fenêtres, soit:

Construction Vision Plus: 13 335.20$ plus taxes;

Les Constructions Sylvain Demers Inc.: 14 500.00$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement d'accepter la soumission no 98 de Construction Vision Plus datée du 2 juin 2022 au montant de 13 335.20 plus taxes.

Adopté

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2022-09-138 **12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 93 045,61$ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 72 975,38$
•Salaires nets versés 14 258.26$

•Remises d'employeur 5 811,97$
•Total 93 045,61$

Administration : chèque no.C2200128 à C2200154, L2200039 à L2200047, V2070-V2078
Salaires : chèque no. D2200109 à D2200140

Adopté

12.2 - Projet de règlement d'emprunt - Rue Principale

Ce point est remis à la prochaine séance.

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

14 - LÉGISLATION

2022-09-139

14.1 - Renouvellement offre de service de Cain Lamarre Casgrain pour la représentation de la municipalité à la cour municipale

ATTENDU l'offre de renouvellement de service reçue de la firme Cain Lamarre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Philibert doit engager un procureur pour la représenter à la cour municipale pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le bureau d'avocats Cain Lamarre a fait une offre de service le 30 août dernier au coût de $150.00 par dossier non contesté et ce, seulement dans l'éventualité où l'obtention de ce plaidoyer aura nécessité une intervention active des procureurs à l'égard de l'accusé ou de ses procureurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon et accepté à l'unanimité d'accepter l'offre de service du 30 août 2022 de la firme Cain Lamarre.

Une copie de cette résolution sera envoyée à madame Michèle Chabot, greffière de la Cour municipale commune de Ville Saint-Georges.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

16.1 - Assurance des biens à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments municipaux

Un montant de 150 000.00$ est ajouté au contrat d'assurance pour les biens municipaux situés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

2022-09-140

16.2 - Résolution d'appui - Réaménagement de la cour municipale de Ville Saint-Georges

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer au Guide d'aménagement des cours municipales, Ville de Saint-Georges doit faire d'importants travaux de réaménagement de celle-ci;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à aménager une salle de cour conforme en matière de sécurité, autant pour le juge, le personnel, les avocats, les plaignants et citoyens à laquelle s'ajouteraient les locaux et bureaux nécessaires, y compris tout le volet des nouvelles technologies.

CONSIDÉRANT qu'une étude préliminaire a été faite par la firme d'architectes Roy et Jacques et que pour le volet réaménagement de la cour, c'est un projet de 2,4 millions;

CONSIDÉRANT que les démarches faites par Ville Saint-Georges pour obtenir une aide financière via le programme PRACIM n'ont pas donné de résultats positifs et que ce programme prône pourtant la mise en commun de services entre les municipalités, mais exclut les cours municipales;

CONSIDÉRANT que la cour municipale commune dessert près de 80 000 personnes réparties dans 27 municipalités, dont la municipalité de Saint-Philibert, ainsi que les MRC Beauce-Sartigan et Robert-Cliche;

CONSIDÉRANT que l’entente en vigueur prévoit le partage des coûts d’immobilisations entre les municipalités desservies via la formule de l’évaluation uniformisée;

PAR CONSÉQUENT, la municipalité de Saint-Philibert appuie Ville Saint-Georges dans ce projet et sollicite l'aide de monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, afin qu'il intervienne auprès de notre gouvernement pour que ce projet bénéficie d'une aide financière juste et équitable.

16.3 - Fermeture du bureau les 14 et 15 septembre - Colloque de zone

Le bureau municipal sera fermé les 14 et 15 septembre 2022.

2022-09-141 **17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h05.

_____ _____

François Morin, maire Maryse Nadeau, dir. gén. & gref. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.